Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260506-DELIB2026090-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-090		Nomenclature 7.5
Enfance-Jeunesse – Demande de subvention auprès de la MSA – Grandir en Milieu Rural : Camps nature et sportif en Centre Bretagne		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	10	10

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à 13 heures 30
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, s'est réuni, aux siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 avril 2026 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Tugdual BRABAN a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Martine QUEMERE

EXPOSE :
En 2026, la Communauté de communes de Haute Cornouaille initie, pour la première année, deux séjours en direction des enfants âgés de 6 à 11 ans. Ces séjours sont organisés dans le cadre des accueils de loisirs ; ils répondent au projet pédagogique défini pour l'année 2026 à savoir favoriser le vivre ensemble, l'autonomie, et la découverte de l'environnement local : un séjour vélo le long du canal de Nantes à Brest, et un séjour à Callac, avec Eau et Rivières de Bretagne.

Il est proposé de déposer une demande de subvention à la MSA d'Armorique, dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural », à hauteur de 23 % du budget estimé à 11 951 €. La part de financement de la CCHC est de 21 %. Le reste du financement est assuré par la CAF et les familles.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la MSA d'Armorique, dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural », à hauteur de 23% du budget estimé à 11 951 €,***
- ***a autorisé la Présidente à signer tout document y afférant.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 5 mai 2026.
La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE * 29520 *

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260506-DELIB2026090-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Maurice QUINTIN	X		
Yvon COQUIL	X		
Erwan BRIAND	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Brendan RIOU	X		
Hélène PAUGAM		X	
François LE CLECH	X		
Anthony PAGE	X		

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 10

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services